



Réseau Rural
BRETAGNE

Appel à projets - RURAL'IDÉES 2
« Des tiers-lieux pour les jeunes ruraux »

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage
en Bretagne**

*Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales*



Par cette seconde édition du dispositif Rural'idées, le Réseau rural breton souhaite repérer et accompagner l'émergence d'initiatives innovantes en matière d'espaces de rencontres, d'échange, de création... pour les jeunes.

Le Réseau rural breton, qu'est-ce ?

Le Réseau rural est un outil d'animation au service du développement dans les territoires ruraux. Il existe à l'échelle européenne, française et, en France, dans chacune des Régions. En Bretagne, il est copiloté par l'État et la Région.

Les objectifs du réseau rural sont définis dans le programme de développement rural 2014-2020. Il se donne ainsi l'ambition d'être à la fois :

- un lieu de dialogue et d'inter-connaissance entre les acteurs du monde rural,
- un espace de partage et de valorisation des bonnes pratiques. Cette approche par l'exemple est un levier pour porter une vision positive des ruralités,
- un outil d'expérimentation et d'appui à l'innovation pour le développement rural.

En outre, le réseau a un rôle d'appui au dispositif européen LEADER (« liaison entre actions de développement de l'économie rurale ») et en particulier de soutien aux coopérations entre territoires.

Le programme d'actions du Réseau rural s'articule autour :

- de cycles d'animation thématique pour travailler un sujet dans la durée,
- d'ateliers du réseau pour faire un focus ponctuel sur un sujet,
- et du dispositif Rural'idées qui vise à explorer de nouveaux concepts, méthodes ou problématiques rurales en accompagnant des initiatives innovantes repérées via un appel à projet.

Objectif de Rural'idées : défricher des questions nouvelles et accompagner de l'idée au projet

Le dispositif Rural'idées permet d'aborder des problématiques nouvelles, de repérer et d'accompagner des initiatives innovantes, parfois au stade de l'idée et qui ont besoin de faire leurs preuves, d'être testées, prototypées et soutenues dans leur phase d'émergence. Les lauréats de l'appel à projet bénéficient d'un appui méthodologique collectif et d'un accompagnement individuel pour enrichir leurs réflexions.

Une dotation financière permet également, le cas échéant, un « coup de pouce » à la réalisation des projets.

Rural'idées permet aux lauréats de faire mûrir leur projet grâce à un accompagnement collectif et

individuel et de mobiliser au mieux les leviers techniques et financiers favorisant leur réalisation et leur déploiement (réseau des accompagnateurs, dispositifs d'aide...). Cet accompagnement permet en outre de faciliter les rencontres et les échanges pour enrichir les projets et développer le réseau des porteurs. Rural'idées offre aux porteurs de projet l'appui du Réseau rural et de ses membres pour présenter leurs actions aux partenaires et financeurs potentiels.

Pour le Réseau rural breton, ce dispositif est un outil de capitalisation et de partage d'expérience. Il s'agit de s'appuyer sur ces exemples concrets pour donner des idées de projets mais aussi de rendre compte des réflexions, bonnes pratiques et points d'alerte issus du groupe de porteurs de projet, de décrire et analyser le processus d'émergence de l'idée au projet.

Appel à projet Rural'idées 2 (2019/2020)

Contexte

En Bretagne, entre 1999 et 2015, la part des jeunes de 15 à 29 ans dans la population a diminué d'environ 3 à 4 points et cette tendance devrait se poursuivre, maintenant voire accentuant les écarts entre les territoires les plus jeunes (les deux pôles universitaires) et les moins jeunes : l'Ouest du centre Bretagne. Pour les territoires ruraux, l'enjeu est de favoriser le renouvellement des générations en donnant leur place aux jeunes et à leurs aspirations.

Les jeunes ruraux ne sont pas une jeunesse spécifique et uniforme mais ils peuvent connaître des difficultés accentuées notamment en matière de mobilité, d'opportunité de formation et d'emploi. Elles et ils entrent souvent plus tôt dans la vie active et ont en ce sens des besoins d'accompagnement différents.

En 2018, la commission de pilotage du Réseau rural breton a souhaité engager un cycle d'animation sur la thématique de la jeunesse en posant la question suivante : Comment redonner la parole aux jeunes en milieu rural et les impliquer dans la vie locale ?

Les réflexions conduites dans le cadre de ce cycle ont contribué à la réflexion et à l'élaboration du plan de mobilisation pour les jeunes en Bretagne porté par l'Etat et la Région.

Le cycle d'animation conduit par le Réseau rural a notamment été l'occasion d'un diagnostic sur les initiatives et dispositifs d'accompagnement des jeunes dans les territoires ruraux. Ce dernier a fait ressortir deux enjeux prioritaires partagés par les acteurs qui animent ou bénéficient de ces dispositifs :

- la mobilité, enjeu global mais qui appelle des réponses spécifiques pour les jeunes ruraux. Le Réseau rural a organisé un atelier sur ce thème le 15 octobre 2019.
- le besoin de lieux permettant aux jeunes ruraux de se rencontrer, de collaborer voire de co-construire des projets. Rural'idées 2 vise à apporter des éléments de réponse à cet enjeu.

Liens avec les programmes de recherche et d'action publique de niveau national

Les travaux de recherche mené par l'INJEP ont mis en évidence depuis des années, les singularités à appréhender dans l'action publique en faveur des jeunes dans les territoires ruraux.

Au niveau national, les préconisations du CESE ainsi que les avis et préconisations du Conseil d'orientation ont notamment amené le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse à lancer en 2019 l'appel à projets Jeunes en milieu rural (APRural) du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) qui vise à favoriser :

- la revitalisation des espaces ruraux par la création d'activités sociales et économiques pour et par les jeunes,
- l'accès des jeunes aux services de proximité en matière de santé et de prévention des conduites à risque
- et la mobilité et la socialisation des jeunes ruraux.

<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/1764-jeunes-en-milieu-rural-aprural.html>

Par ailleurs, sans cibler particulièrement la jeunesse, dans les zones peu denses, l'État accompagne la création de tiers-lieux en les rendant éligibles aux subventions d'investissement gérés par les préfets. De plus, un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé en juillet 2019 afin de soutenir 300 « fabriques de territoires », dont 150 en zone rurale.

<https://www.cget.gouv.fr/actualites/lancement-de-l-ami-pour-les-300-fabriques-de-territoires>

Des Tiers-lieux pour les jeunes ruraux

Le Réseau rural breton souhaite renforcer l'accompagnement des porteurs de projets de tiers-lieux à destination des jeunes et encourager les démarches participatives impliquant des jeunes ruraux.

Selon la description du CGET, « Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble. Chaque tiers-lieu a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Mais ils permettent tous les rencontres informelles, les interactions et l'innovation sociale. Ils sont les lieux des transformations du travail et de la transition écologique. Ils favorisent l'apprentissage de pair à pair, la créativité et les projets collectifs tout en offrant convivialité et flexibilité. Ils sont ces nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives qui contribuent à la vitalité de nos territoires. »

Les campus de projet décrits notamment dans le rapport du CESE *Place des jeunes dans les territoires ruraux* peuvent être considérés comme un type de tiers lieu spécifique pour les jeunes : un lieu dédié à la création d'activités économiques, sociales, de projets citoyens, culturels, festifs et ludiques.

Rural'idées, à travers la rencontre entre des porteurs de projets et l'accompagnement individuel des différentes initiatives pour passer de l'idée au projet contribuera à enrichir et illustrer cette définition d'un tiers lieu pour les jeunes. Pour les bénéficiaires, Rural'idées doit permettre d'identifier les étapes de réalisation, les partenaires potentiels, les leviers de financement, y compris en facilitant l'accès aux dispositifs d'appui aux tiers lieux nationaux et aux politiques régionales susceptibles d'accompagner ces initiatives.

Types de projets éligibles

Rural'idées s'adresse à des initiatives à l'échelle d'un territoire. La candidature doit s'appuyer sur un

tiers-lieu existant ou en projet à destination des jeunes de 15 à 29 ans de manière exclusive ou comme un public spécifiquement identifié et "recherché".

Le projet doit permettre de répondre aux besoins spécifiques des jeunes ruraux.

Territoires concernés

Rural'idées s'adresse aux projets qui se déroulent en tout ou partie dans un territoire rural au sens du programme européen LEADER, soit l'ensemble du territoire breton à l'exception des pôles urbains de plus de 25 000 emplois.



Bénéficiaires

Rural'idées s'adresse notamment à des collectifs de citoyens (jeunes ou non), aux acteurs de l'ESS, aux collectivités.

Les collectifs informels sont éligibles et peuvent bénéficier de l'accompagnement humain prévu dans le cadre de Rural'idées. Néanmoins, si leur projet nécessite un accompagnement financier dans le cadre de ce dispositif, ces bénéficiaires seront amenés à créer ou à s'adosser à une structure juridique.

Comité de sélection

Le comité de sélection des projets sera composé d'un représentant de l'État, un représentant de la Région et des membres volontaires de la commission de pilotage du réseau (représentant la diversité de ses acteurs).

Critères de choix des projets retenus

Les projets seront analysés sur la base des critères suivants :

- le projet est porteur d'une dimension collective,
- un collectif de jeunes (15-29 ans) est partie prenante du projet,

- les missions / fonctions du lieu sont diverses et ouvertes,
- Impact et ancrage territorial du projet : lien avec un projet de territoire (revitalisation d'un bourg, par ex.),
- Impacts sociaux du projet : effets attendus sur les parties prenantes en interne (les jeunes, les usagers du lieu) et en externe (habitants, associations, collectivités...)
- les porteurs ont besoin d'un accompagnement et sont également prêts à partager, au sein du "Réseau Rural," leurs expériences, succès et éventuels échecs.

En outre, pour contribuer à la dynamique régionale et renforcer l'intérêt de la démarche d'accompagnement, le comité de sélection sera attentif à l'équilibre territorial et à la variété des projets retenus.

Modalités d'accompagnement des projets

Rural'idées permettra d'accompagner quatre à six projets, dans la limite des moyens humains disponibles pour l'accompagnement méthodologique et d'une enveloppe globale de 50 k€ pour l'accompagnement financier.

- Accompagnement méthodologique collectif et individuel

L'accompagnement individuel et collectif des porteurs de projets retenus sera assuré par la cellule d'animation du réseau rural. Il est la composante essentielle de Rural'idées, et peut au besoin être complété par un appui financier. Il vise à faciliter la réalisation concrète des projets et à créer une dynamique collective.

L'accompagnement collectif vise à favoriser l'inter-connaissance, les échanges, l'entre-aide et les pratiques collaboratives entre lauréats au cours de regroupements, de visites de projets ou d'ateliers « regards croisés ». Les modalités précises de cet accompagnement seront adaptées aux besoins exprimés par les candidats retenus.

L'accompagnement individuel, en fonction des besoins, sera un appui sur :

- la méthode générale, la démarche : un regard extérieur constructif et positif,
- les liens vers les acteurs opérationnels de l'accompagnement technique des projets, les têtes de réseau régionales, les partenaires du réseau rural,
- le décryptage des attendus des dispositifs d'accompagnement tels que l'AMI "fabriques de territoire",
- une aide à la communication.

Au moins deux temps d'échanges sont prévus pour chaque porteur de projet retenu dans Rural'idées.

- Accompagnement financier

Au stade du dépôt de dossier dans le cadre de Rural'idées, il est tout à fait possible que les porteurs n'identifient pas, ou pas encore, des coûts liés à la réalisation de leur projet. Ce besoin pourra apparaître lors de la phase d'accompagnement.

Lors de la précision du besoin, la demande d'aide fera l'objet d'une instruction spécifique par les services de l'Etat.

Tous les types de dépenses directes pour le projet sont éligibles. A titre d'exemple : ingénierie interne ou externe, travaux, achat ou location de matériel ou de locaux, frais de communication, prestation de conseil...

Les coûts indirects sont éligibles dans la limite d'un maximum de 15 % des dépenses directes. L'aide ne pourra excéder 10 k€ et couvrira un maximum de 80 % de la dépense.

Calendrier

Publication de Rural'idées : 2 décembre 2019

Clôture des candidatures : 10 février 2020

Étude des projets déposés : février 2020

Accompagnement méthodologique : courant 2020

Date limite de dépôt des demandes d'accompagnement financier : 1er septembre 2020

Contact

Les dossiers de candidature sont à adresser exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :

secretariat-sgar@bretagne.gouv.fr

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec :
Olivier Bernicot, préfecture de région Bretagne, tél. 02 99 02 16 90

Annexe : indications pour le dossier de candidature

Format libre – nombre de pages limité à 10

Trame indicative du dossier :

- Identification de la structure, de la/du responsable légal et de la/du responsable du projet
- Nom et présentation succincte de l'idée/ du projet (quelques lignes)
- Territoire concerné
- Quel est l'initiateur ou l'initiatrice du projet ?
- Quels sont les partenaires associés / identifiés / recherchés ? quels sont les actrices et les acteurs moteurs ?
- Avez-vous connaissance de projet similaire ou source d'inspiration en Bretagne, en France ou ailleurs ?
- Quelles sont les actions que vous avez déjà menées pour réaliser ce projet ?
- Quelles sont les actions à mener ?
- S'il est déjà identifié, quel est le calendrier de réalisation du projet ?
- Si vous l'avez déjà établi, quel est le budget prévisionnel du projet ?
- Quel accompagnement attendez-vous du réseau rural ?
Que pensez-vous apporter au collectif dans le cadre de l'accompagnement ?